



Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République française

Objet : Protection internationale du massif du Mont-Blanc

Le 12 février 2020

Monsieur le Président,

Dans Le Monde du 28 octobre 1988, on peut lire : « Réunis le 22 octobre à Evian, les membres de la toute jeune section française de Mountain Wilderness, que préside M. Haroun Tazieff, ont [...] exigé un "déséquipement" de la montagne pour permettre la création dans le massif du Mont-Blanc d'un parc international d'environ 90 000 hectares situé sur les territoires français, suisse et italien ; ce site exceptionnel qui, selon les alpinistes membres de Mountain Wilderness, fait partie du patrimoine mondial pourrait être placé sous la responsabilité de l'UNESCO. »

En octobre de cette même année, s'appuyant sur ces propositions, les ministres de l'environnement des trois pays apportent leur soutien à l'idée d'un "Parc international du Mont-Blanc" en signant la Déclaration de Locarno. Cette manifestation de bonne volonté sera suivie en juin 1989 par la mise en place versant français d'un comité de pilotage chargé d'étudier la faisabilité d'un Parc national du Mont-Blanc, parc "à vocation internationale".

Les débats engagés à cette époque ont conduit à l'abandon de ce projet de parc, à la création de l'"Espace Mont-Blanc" et de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB), son organe politique de pilotage, présidé formellement par le ministre français en charge de l'environnement ; les associations qui militent pour la protection du massif en France, Suisse et Italie, se fédèrent dans le même temps en un collectif, qui prendra le nom de proMONT-BLANC.

On le voit, la question de la protection et de la gestion du massif du Mont-Blanc, ne sont pas des sujets nouveaux. Les récents débordements dénoncés par M. Peillex dans la lettre ouverte qu'il vous a envoyée, entraînant votre visite aujourd'hui, ne sont que les derniers avatars d'une série d'atteintes au massif, qui vont des survols continus d'avions et d'hélicoptères jusqu'au cœur du massif, aux myriades de camions qui polluent ses vallées, en passant par une sur-urbanisation, depuis le fond des vallées jusqu'aux plus hautes altitudes. Rappelons que pas moins de trois refuges campent sur l'Aiguille du Goûter, alors que l'arrêté UTN de création du plus récent d'entre eux imposait le démontage des anciens bâtiments ! C'est une bien belle manière de respecter un site classé ! Rappelons également que ce territoire dont l'exceptionnalité justifie votre venue aujourd'hui, n'est pas couvert par un SCoT. Un schéma de cohérence dont tous les territoires de France ont dû se doter mais dans la construction duquel les élus du massif répugnent à se lancer.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales indique pourtant que le « SCoT doit respecter les principes du développement durable. [...] Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques... »

N'est-ce pas là l'enjeu principal du massif ?

En août 1998, dans le cadre de la campagne « Mont Blanc 2000 » organisée par nos associations, des parlementaires français, suisses et italiens que nous avons emmenés au sommet du mont Blanc s'engagent à leur descente, lors d'une conférence à l'ENSA, à porter devant leurs assemblées respectives la nécessité de protéger le massif du Mont-Blanc et de le faire inscrire comme bien à l'UNESCO.

Ils demandent dans un manifeste :

« 1 - Protection internationale du Mont-Blanc

La "Conférence transfrontalière Mont-Blanc" (CTMB) mise en place depuis plus de dix ans par les ministres de l'environnement de France, d'Italie et de Suisse, doit être réactivée et chargée d'assurer l'élaboration d'un cadre de protection concret pour l'espace Mont-Blanc et pour un tourisme alpin intégré et respectueux de l'environnement.

2 - Un plan d'action pour la protection du Mont-Blanc

Un plan d'action doit être élaboré par les trois gouvernements et garanti par un traité. Celui-ci doit prendre en compte l'importance unique du massif du Mont-Blanc : zones de Protection, zones de wilderness, élimination d'anciens équipements, intégration des associations dans la CTMB, instance de contrôle et d'évaluation.

3 - Inscription à l'inventaire de l'UNESCO

Le massif du Mont-Blanc doit être inscrit dans l'inventaire des sites naturels de l'UNESCO.

A cette fin, les efforts communs des trois pays sont nécessaires, ainsi que l'implication des collectivités locales de la région du Mont-Blanc »

On l'écrirait probablement différemment aujourd'hui, 22 ans après cet engagement. Mais la situation du terrain, la prégnance du changement climatique, les bouleversements qu'ils imposent au massif, rendent ces objectifs plus urgents que jamais !

Vous venez aujourd'hui dans le massif dire votre volonté de le protéger. Nous n'avons pas la primeur des engagements que vous voulez prendre ; ils n'auront de valeur que s'ils engagent le massif sur une voie qui fédère l'ensemble des acteurs, la totalité des communes du massif, dans un programme ambitieux et cohérent qui traite des enjeux depuis le fond des vallées jusqu'à 4810 m et les déclinent dans un plan d'action international, traduit versant français dans un SCoT exemplaire et cohérent avec les objectifs de protection et de gestion durable affichés de longue date, opposable à toutes les communes.

Au niveau international, la mise en place d'un Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) et l'implication dans la durée de l'État, avec ses homologues italien et suisse et aux côtés des acteurs locaux, serait un acte fondateur et un gage de mise en route d'une vraie dynamique de long terme. Il ne faut pas faire fi des instances politiques existantes et de leurs travaux, à savoir la Conférence Transfrontalière du Mont-Blanc et le processus toujours en cours de réflexion sur l'inscription du massif sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Un investissement personnel, aussi fort soit-il, de tel ou tel élu ne remplacera jamais la force et la cohérence d'un programme ambitieux porté par tous sur l'ensemble du massif !

L'élaboration d'un tel programme impose de ne pas se couper d'une indispensable vision globale, transversale et tri-nationale de préservation du massif. Ceci posé, on pourra coordonner les outils de protection existants ou en ajouter de nouveaux, mais il ne faut pas continuer à créer un "patchwork" sans idée ni coordination d'ensemble. De plus, même si ce sujet a fait les gros titres de la presse ces derniers temps, il n'y a pas que la question de la fréquentation en jeu et l'on ne peut pas rester sur des bouts de mesures qui ne traitent que de cette question et manqueraient d'ambition pour un tel site emblématique. **La vocation du point culminant de l'Europe est de servir de démonstrateur de la transition écologique.** Vous êtes face à la Mer de Glace ; l'état dans lequel vous la trouvez dit mieux que tout l'urgence d'agir fort, d'agir vite, d'agir ensemble et avec ambition !

Nous sommes en 2020, plus de trente ans après la formulation de la nécessité d'une protection forte et concertée sur les trois pays du massif. Alors que le projet d'inscription du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO semble fédérer les bonnes volontés, que votre visite montre

l'ambition de l'État français pour la protection du massif, que les bouleversements climatiques nous imposent d'agir, le Mont-Blanc verrait-il enfin le bout du tunnel ?

C'est ce que nous souhaitons ardemment, et vous savez, Monsieur le Président, comme le savent les élus du massif, pouvoir compter sur notre aide !

Frédi Meignan, Président de Mountain Wilderness France

Jean-Christophe Poupet, Vice-Président pour la France de proMONT-BLANC

Contacts :

V.Neirinck, vn@mountainwilderness.fr, 06 72 67 59 50 ; JC Poupet, jcpoupet@wwf.fr, 06 15 41 60 38